

Mise en place d'une démarche d'accueil des motor-homes (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Mise en place d'une démarche d'accueil des motor-homes	Fiche n° IM-P4
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'ACCUEIL DES MOTOR-HOMES

1. Description du projet

Le projet vise à intégrer Aubange dans le schéma d'accueil des motor-homes du territoire de la Maison du tourisme d'Arlon. Celui-ci doit permettre de définir et organiser collectivement les besoins en équipements de stationnement et de signalisation lié à l'accueil des motor-homes.

Pour Aubange :

- On évoque l'installation d'une signalétique d'accueil dirigeant les visiteurs vers des aires de qualité. Aubange pourra ainsi être conçue comme la « porte d'entrée de la Belgique ».
- Si la législation change, ce sera une opportunité et il s'agira de soutenir les agriculteurs ou producteurs locaux pour développer un accueil de motor-homes à la ferme. Il s'agira donc de bien suivre la législation en la matière.
- De plus, des produits touristiques attractifs pour les motor-homistes (pépites touristiques, produits locaux...) pourront être développés par les syndicats d'initiatives.

Cette idée a émergée lors de la réunion d'information-consultation à Rachecourt. Elle consistait au départ à créer une zone d'accueil équipée et sécurisée pour les motor-homes, qui permettrait d'accueillir des personnes en transit qui ne se seraient jamais arrêtées sur le territoire, leur permettant ainsi de découvrir la région.

Deux types d'aires sont possibles en Wallonie actuellement :

Tout d'abord l'accueil de nuit en aires publiques, situées en extension de voirie sur le domaine public. La durée de stationnement y est réglementée jusqu'à 48 heures. Pour ces aires, la réglementation prévoit la possibilité de créer des zones ne comprenant pas de dispositif de vidange des eaux grises et noires, à condition qu'une aire de services se situe à proximité.

Deuxièmement, les haltes de nuit en « camping touristique ». Ceux-ci répondent aux obligations et aux critères d'aménagements tels que l'accueil, les sanitaires, un accès à l'eau potable et un système de vidange des eaux grises sur le site et des eaux noires à proximité. Ces emplacements doivent être à revêtement stabilisé.

La Région Wallonne a réalisé une étude sur l'accueil des motor-homes. Les conclusions indiquent que les aires d'accueil doivent être situées à proximité des services, des commerces et diverses infrastructures (gare, départ d'une promenade, etc.). Dans cette étude, un schéma d'implantations des aires de motor-homes en Région wallonne a été proposé. Elle indique des zones prioritaires d'implantation d'aires de nuit et classe Aubange en zone 5, c'est-à-dire avec un « Très faible enjeu d'accueil des motor-homes », en raison de l'absence d'éléments touristiques majeurs.

Par ailleurs, l'espace envisagé dans un premier temps à Halanzy, près de la gare, doit pouvoir rester polyvalent et accueillir différents types d'usagers. Il ne pourrait pas être entièrement dédié aux motor-homes.

2. Justification du projet

Aubange dispose de richesses naturelles et patrimoniales peu connues. Elle est située à proximité de la frontière avec la France et le Grand-Duché de Luxembourg et est traversée par un axe routier (A28) qui permet de relier le nord et le sud de l'Europe. Elle constitue ainsi une porte d'entrée pour les voyageurs en transit. C'est une opportunité identifiée par plusieurs habitants lors des réunions d'informations-consultations.

De manière globale, les motor-homistes constituent un gisement de plus en plus important en termes de développement économique et touristique qu'il s'agit de capter. En travaillant de manière transcommunale, les territoires pourront ainsi offrir une expérience touristique et d'accueil de qualité favorisant l'amélioration de l'image du territoire dans son ensemble.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel	1.2 Dynamiser les villages par des activités économiques

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Promouvoir le tourisme dans toutes les sections de la Ville ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Développer le tourisme nature et culture.
- **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon** : Valoriser le territoire du Pays d'Arlon pour en faire une destination touristique à part entière.